	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 2 février 2024	N° 2024-98

Convocation du 26 janvier 2024

Aujourd'hui vendredi 2 février 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESCIANA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Agnès VERSEPUY, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à Mme Nadia SAADI
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Stéphane MARI à partir de 17h
M. Fabien ROBERT à partir de 16h40

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 13h25
M. Alexandre RUBIO à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h45
Mme Josiane ZAMBON à Mme Amandine BETES à partir de 12h
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 14h30
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 17h
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Michel LABARDIN à partir de 17h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h30
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 11h50
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU jusqu'à 11h et à partir de 17h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h30
M. Alain CAZABONNE à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h30
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h 45
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE de 13h10 à 14h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à Mme Nathalie LACUEY à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h30
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI jusqu'à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES de 16h15 à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Jacques MANGON de 17h à 17h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Bastien RIVIERES à partir de 16h25
M. Thierry MILLET à Mme Fatiha BOZDAG de 11h à 16h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h30
Mme Pascale PAVONE à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h30
M. Patrick PUJOL à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h40
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h20
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h12

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 2 février 2024	Délibération
		N° 2024-98

**Soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs - Année 2024 -
Subventions d'aide à l'investissement- Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1.Contexte

Depuis 2020 Bordeaux Métropole développe une opération de végétalisation de grande envergure, sur son territoire en 10 ans. Le programme « plantons 1 million d'arbres » vise notamment à mobiliser largement la société civile : particuliers, associations, entreprises et institutions, pour que tous participent à la protection et au renforcement de la présence de la nature et des arbres dans notre métropole.

En particulier les espaces résidentiels collectifs offrent un potentiel important de renaturation sur de grands secteurs urbains. Aussi Bordeaux Métropole a mis en place un outil d'aide à la végétalisation de ces espaces.

2.Mise en œuvre

Pour les projets structurants, Bordeaux Métropole a adopté, par délibération du Conseil métropolitain le 27 janvier 2023 un dispositif visant à encourager la végétalisation des espaces résidentiels collectifs des copropriétés ou des bailleurs sociaux, ainsi que sur les espaces collectifs des lotissements en copropriétés horizontales, gérées en association syndicale libre.

Ce dispositif a pour objectifs :

- Le retour de la biodiversité en ville en favorisant les plantations et une gestion alternative respectueuse du vivant dans ces espaces résidentiels collectifs,
- l'adaptation de la métropole aux effets du dérèglement climatique grâce au rafraîchissement apporté par les espaces plantés et à la désimperméabilisation des surfaces inutilement bétonnées,
- la création d'espaces collectifs agréables et sains afin que chacun profite d'un accès à la nature.

Le règlement d'intervention précise les dépenses éligibles, les modalités d'attribution des subventions, les engagements du bénéficiaire ainsi que la constitution du dossier de demande de subvention. Une convention est établie pour formaliser les engagements financiers après délibération d'attribution de subvention.

3.Attribution de subventions d'investissement

Trois bailleurs sociaux et un syndicat de copropriété, présents sur le territoire, ont sollicité à ce jour Bordeaux Métropole.

Six opérations ont été retenues pour cette première phase d'instruction :

- **Aquitanis sur la résidence Léon Blum à Bordeaux**, programme de planter 30 arbres, 17 cépées et 35 baliveaux ainsi que la réalisation de travaux d'arrosage et de travail du sol inhérents aux opérations de plantation.

Le bailleur a programmé 190 971,14 € TTC pour l'ensemble des études, travaux et confortement de ces plantations.

En application du dispositif d'aide, il est proposé d'attribuer une aide à hauteur de 76 388€ au taux de 40 % correspondant au taux de base de 30 % augmenté de la bonification de 10 % du fait de l'ouverture au public de cet espace.

- **Aquitanis sur la résidence Pleyel à Bordeaux**, programme de planter 7 arbres, 13 cépées, 189 m2 d'arbustes et 593 m2 de vivaces.

Le bailleur a programmé 91 388,9 € TTC pour l'ensemble des études, travaux et confortement de ces plantations.

En application du dispositif, il est proposé d'attribuer une aide à hauteur de 36 555€ au taux de 40 % correspondant au taux de base de 30 % augmenté de la bonification de 10 % du fait de l'ouverture au public de cet espace.

- **Aquitanis sur la résidence Zola à Bordeaux**, programme de planter 35 arbres et 14 cépées ainsi que la réalisation de travaux de désimperméabilisation et de travaux d'arrosage inhérents aux opérations de plantation.

Le bailleur a programmé 213 102,62€ TTC pour l'ensemble des études, travaux et confortement de ces plantations.

En application du dispositif, il est proposé d'attribuer une aide à hauteur de 85 241€ au taux de 40 % correspondant au taux de base de 30 % augmenté de la bonification de 10 % du fait de l'ouverture au public de cet espace.

- **CDC Habitat sur la résidence Brazza Nord à Bordeaux**, programme de planter 164 arbres tiges, 1245 arbustes, 4151 vivaces, 16604 plantes tapissantes et 684 m2 de prairie.

Le bailleur a programmé 515 506,20€ TTC pour l'ensemble des études, travaux et confortement de ces plantations.

En application du dispositif, il est proposé d'attribuer une aide à hauteur de 100 000€ au taux de 40 % correspondant au taux de base de 30 % augmenté de la bonification de 10 % du fait de l'ouverture au public de cet espace (le plafond d'aide de 100 000€ défini dans le règlement d'intervention est appliqué).

- **Clairsienne sur la résidence Hameau Marsillon à Ambarès-et-Lagrave**, programme de planter 8 arbres tiges, 8 cépées, 523 arbustes, 1664 plants en micro-forêt, 33 fruitiers et 4201 vivaces ainsi que la réalisation de travaux d'arrosage inhérents aux opérations de plantation et analyses écologique, hydrologique et de pollution des sols

Le bailleur a programmé 194 124,33€ TTC pour l'ensemble des études, travaux et confortement de ces plantations.

En application du dispositif, il est proposé d'attribuer une aide à hauteur de 97 062 € au taux de 50 % correspondant au taux de base de 30 % augmenté de la bonification de 10 % du fait de l'ouverture au public de cet espace et de 10 % du fait de l'utilisation de plus de 50% d'arbres et d'arbustes de label végétal local.

- **Le syndicat de copropriété de la résidence du Parc d'Athys à Pessac**, programme, sur cette saison, de planter 32 arbres, 569 arbustes, 160 couvres-sol, 55 plantes grimpanes ainsi que la réalisation de travaux d'arrosage inhérents aux opérations de plantation.

Le bailleur a programmé 110 946,36€ TTC pour l'ensemble des études, travaux et confortement de ces plantations.

En application du dispositif, il est proposé d'attribuer une aide à hauteur de 44 379 € au taux de 40 % correspondant au taux de base de 30 % augmenté de la bonification de 10 % du fait de l'utilisation de plus de 50% d'arbres et d'arbustes de label végétal local.

Résidence	Bailleur/	Commune	Montant	de	%	de	Proposition	de
-----------	-----------	---------	---------	----	---	----	-------------	----

	Copro		l'investissement	subvention	subvention
Léon Blum	Aquitanis	Bordeaux	190 971,14€	40%	76 388€
Pleyel	Aquitanis	Bordeaux	91 388,9€	40%	36 555€
Zola	Aquitanis	Bordeaux	213 102,62€	40%	85 241€
Brazza Nord	Cdc Habitat	Bordeaux	515 506,20€	40%	100 000€
Hameau Marsillon	Clairsienne	Ambarès et Lagrave	194 124,33€	50%	97 062€
Parc d'Athys	Copropriété	Pessac	110 946,36€	40%	44 379€
					439 625€

Le versement de ces subventions, se fera en trois fois :

- un premier versement (30%) à la signature de la convention,
- un second versement (60%) à l'achèvement des travaux de plantation et
- le versement du solde (10%), 3 années au moins après la date de la plantation conditionné à un taux de reprise supérieur à 90 % des espèces ligneuses.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :
Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5215-26 et L 5217-7, et l'article L.5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions

VU la délibération n° 2023-101 du 27 janvier 2023, adoptant le Règlement d'aide à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs,

VU les demandes de subvention formulées pour le soutien à la végétalisation d'espaces résidentiels collectifs,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les demandes de subvention présentées par Aquitanis, Clairsienne, Cdc Habitat et Immo-Associés gestion/Conseil syndical Parc Athys, sont recevables, correspondent aux objectifs de végétalisation de Bordeaux Métropole et contribuent à l'objectif de plantation d'1 million d'arbres,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 198 184 € à Aquitanis pour la réalisation de trois opérations de végétalisation des résidences Léon Blum, Pleyel et Zola,

Article 2 : d'attribuer une subvention de 100 000 € à Cdc Habitat pour la réalisation d'une opération de végétalisation de la résidence Brazza Nord,

Article 3 : d'attribuer une subvention de 97 062 € à Clairsienne pour la réalisation d'une opération de végétalisation de la future résidence Hameau Marsillon,

Article 4 : d'attribuer une subvention de 44 379€ à Immo-Associés gestion/Conseil syndical Parc Athys pour la réalisation d'une opération de végétalisation de la résidence Parc Athys,

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent, précisant les conditions de versement des subventions accordées,

Article 6 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2024, chapitre 204, article 2324, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur HURMIC, Monsieur TOUZEAU, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur PFEIFFER, Monsieur GUENDEZ, Monsieur CAZAUX, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur JABER, Monsieur LAMARQUE, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur ROBERT, Madame SABOURET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 février 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 7 FÉVRIER 2024	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président, Monsieur Patrick PAPADATO
DATE DE MISE EN LIGNE : 8 FÉVRIER 2024	